



**Conseil d'Administration du C.C.A.S.
de ST BONNET DE MURE
du 25 janvier 2021**

**Rapport N°1
Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 (ROB)**

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Le ROB doit être présenté au conseil d'administration, avant l'examen du budget. Etape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif. Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de St Bonnet de Mure.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département.

A- Généralités

Le contexte communal :

La Ville, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'Etat, augmentation structurelle des dépenses. Malgré ces contraintes, la Ville va conforter son soutien au CCAS.

B- Orientations 2021

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la Ville en matière d'action sociale en faveur du public muropois. Il apporte un accompagnement et un soutien aux muropois les plus fragiles, par la gestion de ses services mais également par le développement de projets partenariaux et le soutien financier à des personnes en situation précaire.

L'élaboration du budget principal du CCAS aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels de l'agglomération, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents.

Continuer les partenariats : AIVAD , Mission locale, CPEF, Estime, Vie libre, Sud Ouest Emploi avec la mise à disposition d'un local « Espace santé social » afin de permettre une proximité d'accès à des services à nos Murois.

En effet, les organismes ne sont pas sur notre territoire et sont mal desservis par nos transports en commun.

Il est nécessaire de poursuivre les relations que le CCAS a nouées avec les partenaires associatifs et institutionnels, mais également avec sa Maison du Rhône.

En matière d'aide et d'accompagnement des publics : Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives tout en s'appuyant sur le cadre bien défini du règlement intérieur des aides facultatives et par le développement de sa politique des transports avec une étude d'offre de services.

Parmi les actions en cours et envisagées :

- Le partenariat avec pôle emploi (forum, job dating), en fonction de la situation sanitaire.
- La possibilité d'une « mutuelle communale » ou d'un service de médiation santé.
- La participation aux commissions CIL (Conférence intercommunale du Logement) en partenariat avec la CCEL pour la création des documents cadres.
- L'Analyse des Besoins sociaux (ABS) menée à terme en 2019, avec possibilité d'approfondissement et d'analyse qualitative en 2021.
- Le projet de réhabilitation des logements du Vercors en partenariat avec la CCEL.

C - L'engagement du CCAS pour 2021

Poursuivre l'engagement du CCAS sur l'aide :

- Favoriser l'accès rapide aux droits communs : RSA, CMUC, domiciliation ...
- Soutenir les familles fragiles avec les aides facultatives.
= Compte-tenu des grandes incertitudes que la pandémie de Covid-19 impose, pour le public, le soutien financier auprès de celui-ci doit être conforté.
- Mener différentes actions en direction des associations : conventionnements, aide pérennisée pour les associations à caractère social, mettre l'accent en direction du handicap lors de la semaine municipale 2021.
- Conforter les liens avec les partenaires de l'aide alimentaire.
- Séniors : plan canicule.
- Maintenir et élargir le partenariat avec les associations qui œuvrent en direction des séniors, des familles, des jeunes : médiation familiale, planning familial, Mission Locale.
- Dynamiser la semaine bleue en partenariat avec l'association du Calm ou autres organismes

- Poursuivre l'intensification du partenariat avec Pôle Emploi, Satoemploi et les entreprises locales pour favoriser une cohésion afin d'aider les Murois à trouver du travail en proximité.
- Intensifier le partenariat avec les bailleurs sociaux.
- Financement de l'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP 1fois/mois)

Le CCAS assure ses missions d'hébergement d'urgence par le biais d'un logement type T1 pouvant accueillir 3 personnes maximum.

Au vu des situations des personnes qui ont été hébergées ces dernières années, il est nécessaire d'effectuer une révision du règlement intérieur afin de s'adapter à l'évolution des situations que nous rencontrons dans ce cadre.

D – Estimation Situation Budgétaire 2020

Le CCAS de Saint Bonnet de Mure, ne dispose que d'un budget principal axé sur le fonctionnement. L'investissement ne représente qu'un report d'excédent en recettes de 624.53 €

Le fonctionnement : se décline en dépenses et recettes. (Données au 14/01/21)

| Compte | Total Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| DEPENSES | 97 022,48 | 53 425,45 |
| 011 - Charges à caractère général | 52 550,00 | 12 576,97 |
| 6064 - Fournitures administratives | - | - |
| 6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques) | - | 73,71 |
| 6156 - Maintenance | 1 100,00 | 2 751,37 |
| 6182 - Documentation générale et technique | 300,00 | 236,41 |
| 6184 - Versements à des organismes de formation | 1 050,00 | - |
| 6232 - Fêtes et cérémonies | 2 000,00 | 897,38 |
| 6247 - Transports collectifs | 39 600,00 | 7 573,50 |
| 6281 - Concours divers (cotisations...) | 1 000,00 | 900,60 |
| 6288 - Autres | 7 500,00 | 144,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 44 472,48 | 40 848,48 |
| 6561 - Secours d'urgence | 1 000,00 | 1 823,58 |
| 6562 - Aides | 6 261,48 | 1 714,89 |
| 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... | 37 211,00 | 37 310,01 |
| RECETTES | 97 022,48 | 80 269,28 |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 4 000,00 | 3 749,28 |
| 7031 - Concessions dans les cimetières | 4 000,00 | 3 749,28 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 76 000,00 | 76 500,00 |
| 7473 - Départements | - | 500,00 |
| 7474 - Communes | 76 000,00 | 76 000,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | - | 20,00 |
| 7713 - Libéralités reçues | - | 20,00 |
| résultat de l'exercice 2020 (recettes-dépenses réalisées) | | 26 843,83 |
| | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) N-1 | 17 022,48 | 17 022,48 |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 624,53 | 624,53 |
| | | |
| Excédent fonctionnement 2020 (résultat fonctionnement 2020 + antérieur). | | 43 866,31 |
| Excédent investissement 2020 | | 624,53 |
| | | |
| Total cumulé 2020 (total recettes réalisées+investissement)(excédent) | | 44 490,84 |

La subvention de la Ville constitue l'équilibre général des recettes de fonctionnement du CCAS. Le budget de fonctionnement du CCAS est donc fortement dépendant des orientations budgétaires de la collectivité, et du contexte dans lequel ces orientations sont prises. Le reste des recettes provient du tiers des règlements des concessions cimetière que reverse la Ville au CCAS, des régies liées aux encaissements des dons ou de la subvention départementale.

L'excédent cette année est élevé car il y a eu l'arrêt officiel de la navette transport en juin et son interruption pendant le premier confinement.

A noter que la régie des logements d'urgence appartient au budget municipal.

E – Evolution des budgets 2017 à 2020 (extraits des comptes administratifs)

| Compte | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 75 405,81 | 79 534,49 | 94 413,89 | 53 425,45 |
| 011 - Charges à caractère général | 30 368,76 | 37 661,69 | 46 838,22 | 12 576,97 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 45 037,05 | 41 872,80 | 47 575,67 | 40 848,48 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 92 590,79 | 104 047,05 | 111 436,37 | 97 291,76 |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 27 780,15 | 17 184,98 | 24 512,56 | 17 022,48 |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 4 660,64 | 9 228,26 | 5 874,31 | 3 749,28 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 60 100,00 | 77 017,00 | 80 500,00 | 76 500,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 0,00 | 16,81 | 0,00 | 0,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 50,00 | 600,00 | 549,50 | 20,00 |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 624,53 | 624,53 | 624,53 | 624,53 |



